

Rabat, le 26 juillet 2023

## **Habilitation des professionnels**

### **L'AMMC publie les informations relatives à la session de renouvellement d'habilitation par examen**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, (ci-après « AMMC ») :

- Vu la loi n° 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, telle que promulguée par le Dahir n°1-13-21 du 1er Joumada 1434 (13 mars 2013), notamment ses articles 31 et 32 ;
- Vu le décret n° 2-17-216 du 11 rabii I 1439 (30 novembre 2017) pris en application de l'article 31 de la loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1756-17 du 20 Joumada I 1439 (7 février 2018) fixant la liste des fonctions dont l'exercice est soumis à l'habilitation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- Vu le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016), notamment ses articles 71, 72, 73, 74 et 81 ;
- Vu les recommandations émises par le Comité Consultatif d'Habilitation à l'adresse de la Présidente de l'AMMC.

Annonce l'organisation des sessions de renouvellement d'habilitation :

#### **Professionnels concernés**

La session de décembre 2023 concerne les professionnels habilités en 2019 et 2020 ayant, au 31 décembre 2023, **moins de dix années d'expérience** dans le domaine financier. L'habilitation est renouvelée suite au passage avec succès d'un examen de renouvellement dont les modalités sont détaillées ci-après.

**N.B. : Les professionnels habilités en 2019 et 2020 ayant, au 31 décembre 2023, dix années d'expérience ou plus dans le domaine financier ne sont pas concernés par le présent examen de renouvellement.**

Les modalités de renouvellement des habilitations de ces professionnelles leur seront transmises dans une communication future.

## Organisation des examens

Les examens de renouvellement d'habilitation se tiendront entre le 11 et le 20 décembre 2023. Les aspects pratiques relatifs à l'organisation des examens seront précisés dans une communication email séparée.

## L'examen

L'examen écrit se présente sous forme d'un QCM maximum de 50 questions selon la répartition qui suit :

Thème	Nb. de questions
1. Cadre institutionnel et place financière	8 questions
2. Le contrôle interne et la déontologie	12 questions
3. Les instruments financiers et les marchés	10 questions
4. L'engagement pour le développement durable	6 questions
5. Thème de focus n°1 : La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	8 questions
6. Thème de focus n°2 : Le prêt de titres	6 questions

Le syllabus objet de l'examen de renouvellement d'habilitation au titre de la session de décembre 2023 est présenté en détail en annexe

## La note de passage

La note de passage pour être admis au renouvellement d'habilitation doit être supérieure ou égale à 75%.

## Présentation des demandes de renouvellement

Les personnes morales assujetties au renouvellement de l'habilitation professionnelle de l'AMMC sont tenues de présenter les demandes de renouvellement d'habilitation pour leur personnel éligible via la plateforme d'habilitation : <https://habilitation.ammc.ma>

## Contact

Pour les demandes de renseignement ou d'assistance, prière d'utiliser l'adresse email suivante : [requeteshabilitation@ammc.ma](mailto:requeteshabilitation@ammc.ma)

**Annexe :      Syllabus spécifique au renouvellement de  
la session de décembre 2023**

Réf. : Syllabus\_12\_2023

<b>Thèmes et rubriques associées</b>	
<b>Thème 1 - Cadre institutionnel et place financière</b>	<b>8 questions</b>
<b>1.1 L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux</b>	
Missions et pouvoirs	
Entités sous contrôle	
Opérations sous contrôle	
Collège des sanctions et procédures de sanction	
<b>1.2 Le cadre de la régulation</b>	
Les grands principes de la régulation	
Lois et processus législatif	
Réglementation et processus réglementaire	
Règlement général de l'AMMC	
Circulaires de l'AMMC	
La coopération internationale	
La coopération bilatérale et les grands marchés financiers africains	
<b>1.3 Les institutions de place</b>	
La Direction du trésor et des finances extérieures	
Bank Al-Maghrib	
L'ACAPS	
Casablanca Finance City Authority	
Les organisations professionnelles : APSB ; ASFIM, GPBM ; AGFT ; AMIC	
Les comités de place : Le CCSRS (Comité de coordination et de surveillance des risques systémiques) ; le Comité du marché des capitaux	
<b>1.4 Les intervenants soumis à agrément ou enregistrement</b>	
Les sociétés de bourse	
Les Conseillers en investissement financier (CIF)	
Les teneurs de comptes	
Les sociétés de gestion d'OPCI	
Les sociétés de gestion d'OPCC	
Les établissements gestionnaires de FPCT	
<b>Thème 2 - Le contrôle interne et la déontologie</b>	<b>12 questions</b>
<b>2.1 Les règles déontologiques et de bonne conduite</b>	
Le code déontologique	
Primauté de l'intérêt du client	
Gestion des conflits d'intérêts	
Le régime des transactions personnelles ; la liste de surveillance et les listes d'interdiction	
Barrières à l'information ou « murailles de Chine »	
<b>2.2 Rôle et organisation du contrôle interne</b>	
Principes qui gouvernent la mise en place du dispositif de contrôle interne	
Contrôle de la conformité	
Reportings réglementaires	
Traitement des réclamations des clients	
<b>2.3 Le devoir d'alerte du CAC et des dirigeants</b>	

<b>Thèmes et rubriques associées</b>	
<b>Thème 3 – Les instruments financiers et les marchés</b>	<b>10 questions</b>
<b>3.1 Les actions</b>	
Définitions et typologies (action au porteur, action nominative, etc.)	
Les droits de l'actionnaire (vote, dividende, information, etc.)	
Le PEA	
Fiscalité des actions	
<b>3.2 Les titres de créance</b>	
Définitions : obligations ; TCN et bons du trésor	
Principaux types d'obligations : Obligations subordonnées ; Obligations convertibles en actions ; Obligations remboursables en actions ; Obligations zéro coupon ; Obligations à taux fixe ; Obligations à taux variable ; Obligations sécurisées	
Caractéristiques des titres de créance : valeur nominale, maturité, mode d'amortissement, taux nominal et taux actuariel, etc.	
<b>3.3 Les Organismes de Placement Collectif (OPC)</b>	
Définitions et catégories	
OPCVM (OPCVM Actions ; Obligataires ; Monétaires ; Contractuels et Diversifiés)	
Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT)	
Organisme de Placement Collectif en Capital (OPCC)	
Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI)	
Formes juridiques des OPC	
Souscription-rachat d'OPC	
Les modalités d'agrément et de constitution des OPC	
Les obligations d'information lors de la commercialisation et la vie du fonds	
Les modalités de contrôle des OPC (dépositaire, CAC, AMMC)	
<b>3.4 Le marché boursier</b>	
Définition, rôles et missions de la Société Gestionnaire de la Bourse de Casablanca	
Les procédures d'admission en bourse	
L'organisation des marchés et des compartiments (référence Loi 19-14)	
L'organisation du marché secondaire de la bourse (phases de cotation, mode de cotation, typologie des cours, etc.)	
<b>3.5 Le marché obligataire</b>	
Modalités d'émission et fonctionnement du marché secondaire	
Modalités d'émission et de fonctionnement du marché secondaire des bons du Trésor	
<b>3.6 Le marché monétaire</b>	
Définition et fonctionnement	
<b>Thème 4 – Engagement pour le développement durable</b>	<b>6 questions</b>
<b>4.1 La finance durable</b>	
Définitions, composantes, principes et objectifs	
La Responsabilité Sociétale et Environnementale (Réf. : Guide de l'AMMC sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises et le reporting ESG )	
L'information ESG et le reporting ESG	
<b>4.2 Les principaux référentiels nationaux et internationaux du reporting ESG</b>	
Circulaire de l'AMMC n°03/19	
Norme ISO 26000, Normes GRI (Global Reporting Initiative)	
<b>4.3 Les principaux normalisateurs de l'information extra-financière</b>	
L'ISSB « International Sustainability Standards Board » et la TCFD « Task force on Climate-related financial disclosures »	
<b>4.4 Les instruments financiers durables</b>	
Les « Green bonds », les « Social Bonds », les « Sustainability Bonds » et les « Gender Bonds » Réf. : Guide de l'AMMC sur les Green Bonds, Guide de l'AMMC sur les Green, Social & Sustainability Bonds, Guide de l'AMMC sur les Gender Bonds	

<b>Thèmes et rubriques associées</b>	
<b>Thème de focus n°1 - La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme</b>	<b>8 questions</b>
<b>1. Le rôle des instances dédiées</b>	
L'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF)	
Le Groupe d'Action Financière du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN)	
<b>2. Les points de vigilance</b>	
Le dispositif de veille interne	
Les personnes physiques et morales assujetties et les obligations de vigilance (identification, déclaration de soupçon, conservation des documents etc.)	
Les infractions considérées comme blanchiment de capitaux	
Les sanctions pénales relatives au blanchiment	
<b>Thème de focus n°2 - Le prêt de titres</b>	<b>6 questions</b>
<b>1. Cadre légal et réglementaire</b>	
Définitions et concepts clés	
Cadre légal et réglementaire	
<b>2. Acteurs et titres éligibles</b>	
Les acteurs du prêt de titres	
Les titres éligibles au prêt de titres	
<b>3. Mécanismes opérationnels du prêt de titres</b>	
Modalités de conclusion des opérations de prêt de titres	
Modèle-type de la convention de prêt de titres	